

Le Collège s'allège ou comment réduire les coûts grâce au régime proposé par de Robien.

Depuis son lancement au printemps dernier, ATOOUT SUD consacre une partie importante de chaque numéro à un thème. Après le compte rendu du congrès constitutif de SDUD éducation de l'Orne, les numéros suivants ont été consacrés à la lutte contre les mesures de restriction des libertés individuelles, à la difficulté de débiter dans l'Education Nationale et à la lutte contre la précarité. Ces trois numéros sont épuisés, mais vous pouvez les télécharger sur notre site internet. Cette fois-ci, le dossier du bulletin sera consacré au collège. Cela ne signifie pas que le dossier ne concerne que les personnes travaillant en collège : nous savons très bien que les questions liées à la situation des collèges sont discutées dans les écoles primaires, les lycées et lycées professionnels ou à l'IUFM. Nous vous invitons à réagir sur le contenu de ce dossier.

Depuis 2002, les coups portés à l'Education Nationale ne se comptent plus et le Collège est sans doute le niveau le plus touché. Accusé de tous les maux : inefficace, inégalitaire, inadapté au monde du travail, peuplé d'enseignants absentéistes! On nous présente dans les médias, nous, les profs de collège, comme opposés à tout changement, crispés sur nos privilèges, ringards mais pourtant on nous demande de revenir aux bonnes vieilles méthodes qui ont fait leur preuve il y a des lustres comme si la société était immuable. Certes, le Collège doit changer, nous sommes les premiers à demander des changements. Oui, le Collège ne remplit plus sa mission de proposer un enseignement de qualité pour tous. Oui, des « réformes » sont nécessaires et on ne les compte plus depuis des décennies, chacune portant la marque du Ministre qui les a portées- et des Ministres il y en a eu !

Mais quel est le principal reproche qui se cache derrière tout cela ? Nous sommes, aux yeux des ultralibéraux qui nous gouvernent, trop coûteux ! Les dernières réformes en date sont marquées par une orientation ultralibérale masquée sous des arguments plus fallacieux les uns que les autres. Sous couvert d'efficacité, d'adaptation, de modernisation, il s'agit en fait de diminuer les coûts de l'Education et de la considérer comme une marchandise soumise à la concurrence comme n'importe quelle autre et de ne voir surtout en elle qu'un marché immense propre à aiguïser l'appétit d'actionnaires seulement soucieux de rentabiliser leurs investissements. Il convient d'analyser les nouvelles orientations de l'Education en les replaçant dans un contexte plus vaste.

Page 1 : éditorial
page 2 : logique européenne
page 3 : note de vie scolaire
page 4 : conseil pédagogique
pages 5 et 6 : temps de travail
page 7 : avenir des SEGPA
page 8 : Non aux EPEP.

SUD éducation
16 rue Etoupée
61000 ALENCON
06 83 70 38 48
sudeducation61@wanadoo.fr
<http://sud61.over-blog.com>

Trimestriel prix au numéro : 1€
abonnement : 4 € Les adhérents de **SUD**
 bénéficient d'un abonnement à prix réduit
imprimé par nos soins
dépôt légal : 6 /3/ 2007
ISSN : en cours CPPAP : en cours
Directeur de Publication : Didier Taugourdeau

En Europe comme en France, la même logique est à l'œuvre.

Depuis le milieu des années 90, on note une extrême similitude dans les directions prises en Europe malgré la diversité des systèmes éducatifs. Les traits communs aux pays de l'Union Européenne qui caractérisent ces réformes sont:

1) une déréglementation et une dérégulation des systèmes éducatifs

L'abandon du rôle centralisateur de l'Etat au profit de réseaux plus « autonomes » mis en concurrence

La décentralisation qui donne plus de responsabilités aux régions, aux municipalités.

2) un discours omniprésent sur l'acte d'apprendre

Il ne s'agit plus d'apprendre mais d'apprendre à apprendre : « *apprendre du berceau au tombeau* » pour être toujours en phase avec un monde en perpétuel changement.

(Voir en France l'idée de formation tout au long de la vie et les effets pervers qui en découlent pour les salariés et les futurs salariés que sont les élèves : naissance d'un antagonisme entre intérêt individuel et intérêt collectif, casse des potentialités de défenses collectives, réduction des temps de formation, dérégulation du marché du travail.)

3) un repositionnement des programmes

Une redéfinition des programmes non plus en termes de savoirs et de savoirs-faire mais en termes de compétences dans lesquelles les compétences d'ordre comportemental prennent de plus en plus de place.

4) un développement des partenariats écoles/entreprises

Ce développement est censé redonner un souffle vital aux écoles, en fait il s'agit plutôt de donner de plus en plus de pouvoirs et un droit de regard des entreprises sur le monde de l'éducation.

5) un renforcement des TICE

L'informatique devient l'outil indispensable à la circulation des informations, à l'automatisation des tâches et la formation sous forme de modules déjà proposés par des organismes prêts à se jeter sur ce filon qui constitue un marché immense dans les années qui viennent.

Quelles sont les conséquences de ces orientations ?

- **une dualisation sociale de plus en plus présente**, la fracture sociale tend à s'accroître depuis une dizaine d'années avec un retour à une sélection précoce.

(voir l'apprentissage « junior » mis en place en France).

Depuis 15 ans, l'enseignement des pays industrialisés est redevenu plus inégal. La sélection sociale augmente, la dualisation des filières se renforce, l'écart entre les établissements d'élite et les écoles « poubelles » se creuse.

- **une austérité grandissante** dans les budgets alloués aux systèmes éducatifs publics. Il faut se méfier des discours qui essaient de faire croire que l'on y consacre de plus en plus d'argent.

Tout dépend de ce que l'on inclut dans les dépenses (les

retraites par exemple ou les dépenses des collectivités locales en matière d'équipement informatique : cartable électronique dans les Bouches du Rhône...) De plus, il faudrait mettre en rapport le temps passé à l'école (15%) et les dépenses engagées.

Nous le constatons aisément en France actuellement où la diminution du nombre de postes est bien supérieure à la diminution du nombre d'élèves scolarisés.

- la marchandisation de l'école devient évidente

Dans la droite ligne des accords conclus au sein de l'OMC, par l'AGCS voté les yeux fermés par nos députés en 1995, au nom de la libéralisation des marchés, l'Ecole se dirige tout droit vers la privatisation même si nos élus interpellés nous assèment que libéralisation ne signifie pas privatisation ! Nous savons bien que la mise en concurrence des systèmes publics avec ceux du privé se traduisent à terme par la substitution d'un monopole privé à un monopole public qui, lui, a l'immense avantage d'être sous le contrôle des citoyens.

Quand nous lisons cette analyse faite par Nico HIRTT dans le cadre d'une intervention lors d'un stage Solidaires, nous ne pouvons que reconnaître la réalité et la validité de ce qui nous vivons au sein des collèges aujourd'hui à travers des mesures prises par M. de Robien.

La note de vie scolaire

Elle s'inscrit complètement dans l'orientation qui vise à former des élèves formatés pour des entreprises qui doivent compter sur une main d'œuvre malléable. Nos collègues ont été « agités » ces derniers temps par cette nouveauté : les élèves se voient attribuer une note de vie scolaire sanctionnant leur comportement au sein du collège (CIRCULAIRE N°2006-105 DU 23-6-2006)

Un décret paru en mai 2006 prévoit que, désormais, tous les collégiens devraient se voir attribuer une "note de vie scolaire".

Ainsi, à chaque trimestre, le chef d'établissement, en concertation avec le professeur principal de la classe et avec le Conseiller principal d'éducation, est censé attribuer une note sur vingt. Dix points permettraient de noter l'assiduité de l'élève et les dix autres son respect des dispositions du règlement intérieur. Par ailleurs, sa "participation à la vie de l'établissement" et aux "activités organisées ou reconnues par l'établissement" donnerait la possibilité de gagner des points supplémentaires.

Introduire à l'intérieur de l'évaluation des connaissances et des compétences une composante qui concerne l'appréciation du comportement des élèves pose toute une série de problèmes. Il faut voir quelles ont été les motivations d'une telle mesure et à quoi elle se réfère pour comprendre ce qu'on peut en attendre.

On prétend donc par le même dispositif, favoriser *«la civilité et l'adoption de comportements*

civiques et responsables», *«valoriser les attitudes positives»* et mesurer *«le respect des dispositions du règlement intérieur»*.

Une gageure.

Si la circulaire s'étale abondamment sur les nombreuses actions de solidarité ou de citoyenneté qui pourront être valorisées par cette note de vie scolaire, le soufflé se dégonfle quand on arrive à la partie "Elaboration de la note".

On y apprend que cette fameuse note doit «prendre en compte l'assiduité de l'élève et son respect des dispositions du règlement intérieur dans des proportions égales» et que «l'engagement de l'élève peut être valorisé par l'attribution de points supplémentaires.»

Noter la vie (fut-elle scolaire) était déjà une idée incongrue. Demander aux profs, pour ce faire, de mélanger des choux et des carottes (comme dirait l'autre) n'était pas non plus très astucieux. Mais emprisonner les évaluateurs dans un système où, pour l'élève *méritant*, l'effet de récompense sera automatique et où, pour l'élève *fautif*, l'effet de sanction aboutira à augmenter sa moyenne générale, ça c'est du grand art !

Ayons une pensée attendrie pour tous les «profs principaux» qui, de la sixième à la troisième, vont devoir, chaque trimestre, faire des comptes d'apothicaire pour un piètre résultat ! comptes d'apothicaire, oui, source de conflits supplémentaires certes, "éducation" au consumérisme et à l'opportunisme, évidemment!

Pour SUD Education, cette école qui prétend évaluer le comportement des enfants, comme s'il s'agissait d'un exercice de mathématiques ; cette école dans laquelle seuls les enfants les plus dociles sont récompensés ; cette école qui sélectionne une petite élite et condamne le plus grand nombre à une scolarité de trop faible qualité ; cette école qui préfère envoyer les enfants les moins scolaires en centre éducatif fermé, ou en apprentissage dès 14 ans ; cette école qui ne parle que « d'égalité des chances » et d'« ambition réussite », plutôt que de permettre la réussite scolaire de tous les enfants de ce pays... **Cette école n'est pas la nôtre.**

Nous savons que l'éducation passe aussi, parfois, par la sanction. Celle-ci peut être ferme, mais elle doit surtout être appropriée, juste, accompagnée et éducative. La note de vie scolaire ne l'est pas. Pour les élèves turbulents, elle sera surtout une double peine, car ils sont déjà punis ou sanctionnés s'ils ne respectent pas le règlement intérieur. Avec les bourses au mérite, nous voyons bien que cette note peut aussi pénaliser financièrement des familles entières. Elle va aussi renforcer un rapport consumériste à l'école, amenant certains élèves à participer à la vie du collège dans le seul but de gagner des points. **Cette mesure autoritariste, démagogique, injuste, anti-éducative et rétrograde constitue bien l'un des emblèmes de la politique actuelle en terme d'éducation.**

Pour nous, à l'opposé de cette politique de l'école caserne, chaque enfant doit être véritablement accueilli et éduqué, sans discrimination, quelles que soient ses difficultés, quel que soit son comportement, dans un service public d'éducation de qualité .

Parmi les nouveautés de la rentrée figure en bonne position la mise en place **des conseils pédagogiques**. Serait-ce enfin la réponse à la demande des enseignants de pouvoir travailler en équipe ? Notre ministre expert en méthode de lecture a-t-il eu une révélation pour résoudre une des difficultés rencontrées dans les lycées et collèges : à savoir le manque de coordination et de concertation entre les enseignants ?

Certes les collègues n'ont pas attendu cette disposition pour se rencontrer (souvent entre deux portes, entre deux cours, pendant les récré, les repas aussi !) et tenter de mettre en place des harmonisations. Mais les services de plus en plus chargés, notamment pour les enseignants qui ont vu leurs horaires diminués, les postes partagés de plus en plus nombreux, le recrutement de précaires, souvent des vacataires, rendent ces tentatives inefficaces voire impossibles.

« Robien (alias Zorro) *est arrivééé !!!* » et avec lui, les conseils pédagogiques. De quoi s'agit-il ? De constituer des groupes présidés par le chef d'établissement, « Aïe ! », d'un CPE, soit ! d'un professeur principal de chaque niveau et d'au moins un professeur par champ disciplinaire, ah ! quand même ! sauf que ces enseignants sont choisis par le chef d'établissement, bravo pour la démocratie ! Il faut d'ailleurs rappeler que dans le rapport Thélot, ces conseils étaient considérés comme « *vivier du recrutement des cadres* ». Que vont faire toutes ces personnes ? Coordonner les enseignements, harmoniser la notation, l'évaluation, préparer la partie pédagogique des projets d'établissement. « *Mais on voulait y parler de pédagogie, nous ! de projets d'équipe pour un niveau ou pour une classe, de construction d'outils adaptés au terrain, d'échanges des pratiques, de notre boulot, quoi ! Pas de discuter de stratégie pour savoir quel est le meilleur projet sur le papier pour obtenir des moyens que la LOLF est en train de nous sucrer sous prétexte de rentabilité du système éducatif* ».

Tous ensemble, tous ensemble, oui ! Pour appliquer le socle commun des connaissances et ne pas s'égarer sur des pistes non rentables, décider des critères à mettre en place pour la note de vie scolaire qui va enfin résoudre le problème des élèves difficiles, stigmatiser tel enseignant qui dépasse du rang ? Et puis quoi encore ?

A SUD éducation, il est hors de question de participer à une telle parodie de travail d'équipe. Non au renforcement du pouvoir pédagogique des chefs d'établissement, surtout quand on sait que dans les prochaines années, ils seront surtout des gestionnaires recrutés parmi les DRH ! Non à l'absence de démocratie dans la désignation des professeurs qui risquent de devenir des « super-profs » (voir les chefs de département dans les établissements anglo-saxons) ! Non à la menace qui pèse sur la liberté pédagogique réaffirmée dans la Loi du 23/04/2005 qui pourrait devenir une coquille vide ! Non à la création d'un maillon hiérarchique intermédiaire ! Non à une mise en place d'un dispositif sans concertation et qui ne tient pas compte des réalités de terrain ! Non à un charge supplémentaire de travail (la périodicité des réunions n'est d'ailleurs pas précisée !) qui va dans le sens des attaques portées au statut des enseignants et qui remet en cause la notion de service ! Oui à un temps de décharge des services permettant une concertation d'abord centrée sur les enseignants d'une même discipline ou/et d'un même niveau. Oui à la constitution des équipes par le choix des enseignants eux-mêmes ! Oui à la confiance accordée aux enseignants de proposer et de mettre en place les dispositifs d'intervention les mieux adaptés aux difficultés qu'ils rencontrent, même si ces dispositifs apparaissent coûteux à des experts en « économies d'échelle ». N'en déplaise aux Breton, Robien et Lambert, un des pères de la LOLF, l'Education n'est pas affaire de quantité mais de qualité ! C'est au nom de cette qualité que SUD éducation demande à ses adhérents et aux collègues de s'opposer à la mise en place de ces conseils pédagogiques et de refuser d'y siéger s'ils existent.

138 postes supprimés dans le secondaire dans l'Académie de Caen

- 76 au titre de la baisse démographique
- 72 Equivalents Temps Plein au titre de la révision des décharges statutaires (heures de 1ère chaire)
- 10 postes sont redéployés pour la mise en place d'UPI et de Classes relais

6726 HSE supprimées

La Dotation Globale Horaire des collèges de l'ORNE toujours plus étriquée

- Prévision de 10555 élèves dont - 77 pour la rentrée 2007 ayant pour conséquence la suppression de 3,5 ETP Equivalents Temps Plein
- 29 heures pour les collèges de perte liée aux heures statutaires : suppression des heures de Cabinet d'histoire géo, labo de techno ; pas de changement pour cette année pour les labo SVT & sciences, coordination EPS, Chorale.
- Attribution spécifique SEGPA se fait sur la base de 16 élèves par classe:
IA annonce que la BAISSSE des effectifs doit se poursuivre:
 - 26 élèves de moins en 2006 , - 41 pour 2007!!!

L'Orne, c'est 31 collèges publics, dont 3 ZEP, une classée Ambition Réussite (Louise Michel à Alençon) et une menacée, celle de Vimoutiers :

10 049 élèves scolarisés (42 élèves de moins qu'en 2005/2006)

C'est 8 SEGPA dont les effectifs sont pratiquement divisés par 2 (Rostand à Argentan, Racine à Alençon) :

583 élèves (68 élèves de moins qu'en 2005/2006)

C'est 1 EREA (La Ferté Macé) : 154 élèves (4 élèves de plus qu'en 2005/2006)

IL FAUT REVOIR LE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS !

LE DECRET DE 1950 EST VRAIMENT TROP VIEUX !

Comme si cela ne suffisait pas, voilà qu'est décidée sans concertation la refonte du statut des enseignants avec la remise en cause de la notion des horaires et des services, et plus grave encore la redéfinition de nos métiers. Il s'agit de réécrire les articles rédigés en 1950, projet dicté par la LOLF (Loi Organique Relative aux Lois de Finances) et son dogme libéral. En effet il s'agit surtout d'effectuer des économies en diminuant le nombre de postes, en réduisant massivement les horaires-élèves et les demi-groupes, de proposer aux enseignants *de travailler plus pour gagner plus* selon l'évangile de M. Sarkozy ! Remettons les choses en place avec cette mise au point d'un enseignant :

Actuellement, le temps de travail d'un enseignant de collège ou de lycée est de 18 heures par semaine. C'est le seul élément fixe et clair relatif au temps de travail qui leur est demandé. Il a été fixé par le décret t de 1950. Rendez-vous compte ! Ce qui détermine ce qu'un enseignant doit à la nation date de 56 ans. Il est vraiment temps de se pencher sur un problème aussi lourd de conséquences. **18 heures par semaines ! Quel salarié ne voudrait pas travailler aussi peu pour d'aussi bons salaires ?**

Comment le législateur a-t-il pu créer en 1950 un statut aussi avantageux ? En fait, ce temps a été conçu en prévoyant qu'un enseignant travaille 1,5 heures chez lui pour une heure devant élève afin de préparer ses cours, évaluer les

élèves et actualiser ses connaissances. Cela fait 18 fois 2,5 heures), soit 45 heures hebdomadaires. En effet, le temps de travail légal de l'époque s'il était légalement de 40 heures par semaine, était en réalité de environ 42 h par semaine, sur 50 semaines. Mais que s'est-il passé depuis pour les enseignants ? Rien ! Le temps de travail hebdomadaire pour les salariés a baissé de 25 %. Mais les enseignants doivent toujours les même services.

C'est au moins un enseignant qui écrit cela vous dites vous, en lecteur éclairé ! Certes je l'avoue, je fais partie de ces privilégiés. Car, comment peut-on parler de temps de travail sans parler des vacances ? Eh bien justement, le législateur a tout prévu et cela de deux façons. D'abord 45 heures dues quand les autres devaient 42, ça c'est pour les petites vacances t. Donc notre temps de travail était annualisé. Mais, et les deux mois d'été alors ? Là, c'est un tout petit peu plus compliqué. Certains enseignants ne le savent même pas, d'ailleurs. Cela se situe au niveau de la grille des salaires. Notre grille a été, elle aussi, fixée en 1950 au même niveau que les autres cadres de la fonction publique recrutés avec un concours au niveau bac + 3. Mais à cette grille, il nous a été retiré deux mois de salaire, puis le résultat a été divisé par 12. (Par exemple si un inspecteur des impôts est payé 2000 € par mois il recevra 24 000 € par an, mais pour la même qualification, un enseignant recevra aussi 2000 € par mois mais sur 10 mois, soit 20000 € par an. Cette

somme est ensuite divisée par 12 et donne 1667 € par mois.) Et oui chers lecteurs les enseignants ne sont pas payés pendant les grandes vacances. Oui, bon d'accord, peut-être que nous ne sommes pas si privilégiés que cela concernant le temps de travail. Mais côté salaires, quand même, nous ne sommes pas à plaindre ! Eh bien soit, comparons. Nous sommes nettement en dessous de la moyenne des cadres du privé comme du public (qu'on nous prouve le contraire). Mais l'exemple le plus frappant pour moi de la dégradation de la valeur que la nation accorde à ceux qui éduquent ses enfants est le suivant. Le salaire de départ d'un enseignant en 1970 était 2 fois supérieur au SMIC. Aujourd'hui, il n'est plus que 1,2 fois plus élevé. Autrement dit si comme le PS l'a écrit dans son projet le SMIC augmentera de 25 % au cours des cinq ans à venir (et l'UMP l'a augmenté au même rythme annuel dès cette année), un enseignant débutant gagnera moins que le SMIC. Faudra-t-il en arriver là pour que la société se rende compte de la dégradation de notre situation ?

Alors oui le décret de 1950 est vieux ! Il est vraiment temps de le toiletter comme le disent nos gouvernants ! Mais dans quel sens ? Est-ce en faisant en sorte que devons travailler plus pour gagner autant comme veut le faire M de Robien ?

(Laurent TARILLON, enseignant de sciences éco et sociales à Grenoble.)

Quelles sont les mesures envisagées dans les collèges?

« Si l'enseignant ne peut se voir confier l'intégralité de son service dans sa discipline, il peut être tenu, si les besoins du service l'exigent, d'effectuer tout ou partie de son service dans une autre discipline. Ce service doit lui être attribué de la manière la plus conforme à ses compétences.

« Le service hebdomadaire des enseignants d'éducation physique et sportive prévu à l'article 1er comprend trois heures consacrées à des activités sportives (UNSS) lorsque l'activité des associations sportives créées dans les établissements scolaires le justifie. A défaut, ces heures sont remplacées par des heures d'enseignement. Elles peuvent également être remplacées par des heures d'enseignement à la demande du professeur.

« Les candidats aux concours externes d'accès au professorat de l'enseignement du second degré et au professorat de l'enseignement technique ainsi que les professeurs certifiés peuvent obtenir une mention complémentaire, après réussite à une épreuve complémentaire d'une section d'un concours de recrutement des personnels enseignants du second degré. Les professeurs certifiés peuvent également obtenir la mention prévue à l'alinéa précédent par reconnaissance des acquis de

l'expérience professionnelle, s'ils justifient d'une durée d'exercice de trois ans pour tout ou partie de leur service dans la discipline correspondant à la mention complémentaire postulée.

En clair, c'est le retour à la **bivalence**, voire plus : un enseignant y compris un professeur d'EPS, peut se voir confier un complément de service dans une autre discipline que celle pour laquelle il a été formé, voire la totalité pour les TZR ! Bravo pour la reconnaissance des qualifications et la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves !

Voici quelques unes des nouveautés auxquelles il faut ajouter :

- la suppression des heures de 1^{ère} chaire, ces heures dont bénéficient, dans les collèges, les enseignants en SVT, Sc. Physiques, Technologie et Histoire-Géographie pour la préparation et la gestion de leur salle, matériel, leur labo... ce qui représente une économie substantielle de postes évaluée à 3600 Equivalents Temps Plein pour l'ensemble du secondaire (lycées compris). On n'est même pas dans le travailler plus pour gagner plus mais dans le travailler plus pour gagner autant !

- l'institutionnalisation des services partagés entre plusieurs établissements qui pourront être dans des communes non limitrophes. Le temps passé sur les

routes, les dangers encourus et le coût du transport ne seront compensés au mieux que par deux heures de décharge au maximum. Bonjour l'intégration dans les équipes et l'élaboration de projets !

- légalisation de décharges pour l'encadrement pédagogique, la coordination d'une discipline ou d'un niveau d'enseignement, ce qui peut être séduisant sauf qu'il s'agit davantage de consolider les Conseils Pédagogiques en donnant aux « conseillers pédagogiques » désignés par le chef d'établissement une « carotte » !

SUD Education exige une véritable modernisation des services et la prise en compte de la difficulté grandissante de l'exercice de nos métiers par

- une véritable réduction du temps de travail avec l'intégration de 3 h de concertation dans les services qui permette une réelle mise en œuvre du travail d'équipe dans le respect de l'autonomie pédagogique

- par une formation disciplinaire de qualité garante d'un enseignement de qualité pour nos élèves et non pas l'instauration d'une polyvalence de l'à peu près jugée suffisante par des entreprises pour lesquelles l'exigence d'une haute qualification ne concerne que 20% des emplois de ces prochaines années



Que vont devenir les SEGPA ?

L'IA a commencé leur démantèlement dans l'Orne, considérant que le taux de scolarisation en enseignement spécialisé y est trop important : Argentan est concerné, avec une division par 2 de ses classes de SEGPA, Alençon aussi avec la perte d'une classe à Racine.

Sur le plan national, la grille horaire a été modifiée pour l'aligner progressivement sur celle du collège.

<u>Discipline</u>	<u>Incidence sur les horaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}</u>
Atelier	- 2h00
Français	- 1h00
Mathématiques	6h00
Anglais	+ 6h00
EPS	+ 4h00
Sciences	+ 4,5h

Il nous apparaît que, pour nos élèves, cette nouvelle répartition est aberrante surtout en ce qui concerne les mathématiques, le français et les ateliers. Nous rappelons que cette circulaire n'a fait l'objet d'aucune concertation et d'aucune justification pédagogique. Là encore, nous ne voyons pas comment continuer à viser les objectifs d'une préparation à une qualification de niveau V. D'autre part, on peut noter un glissement des enseignements vers des disciplines dans lesquelles les enseignants ne sont pas spécialisés.

A cela il faut ajouter la suppression de l'autorisation d'utiliser les machines dangereuses :

Une circulaire relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés parue au Bulletin officiel N° 32 du 07/09/2006 pour adapter la précédente aux lois sur le handicap de 2005 modifie deux choses importantes :

- L'interdiction d'utilisation des machines dangereuses est inscrite dans une circulaire.

Jusqu'ici il ne s'agissait que de décisions prises dans certains rectorats. Les médecins scolaires ont reçu l'ordre de ne pas effectuer la visite médicale relative à l'autorisation de travailler sur ces machines soumises à autorisation par l'Inspecteur du travail. Sans cette dernière, les activités, principalement en menuiserie, horticulture et métallerie, sont fortement compromises, puisque toutes les machines sont concernées. Les activités sont ainsi limitées aux seuls outils à mains.

- D'autre part, sans visite médicale, les élèves ne peuvent plus monter sur des échelles ou des échafaudages ce qui ne permet plus aux ateliers de couverture de fonctionner. Comment envisager les enseignements à visée professionnelle dans ces conditions ? Sur quels supports, pourront-elles travailler 12 heures par semaine avec les élèves ? A partir de quels référentiels ? Quel devenir pour les enseignants, pour le parc machine et les ateliers qui ont coûté fort cher à la collectivité ? Autant de questions sans réponses puisque cette circulaire n'a fait l'objet d'aucune information auprès des enseignants. Les activités sont ainsi limitées aux seuls outils à mains.

De plus, cette décision est lourde de conséquences pour l'orientation des élèves, en effet n'ayant plus connaissance des contre-indications médicales (asthmes, allergies, vertiges etc.), les professeurs ne pourront plus donner d'avis sur celle-ci. Par conséquent, des élèves en difficultés scolaires se voient privés de réalisations gratifiantes et de projets motivants qui leur permettaient de reprendre confiance en eux, de se préparer à recevoir une formation qualifiante dans de bonnes conditions, grâce à des acquis professionnels qui compensaient leurs difficultés en enseignement général. Ce qui est sûr, c'est que les ateliers de SEGPA

vont devoir s'orienter vers un enseignement technologique au même titre que les autres collégiens. C'est une perte importante de spécificité.

A travers ces deux points, nous voyons une forte menace sur les SEGPA à travers une dilution dans le collège.

Les enseignants de SEGPA de la Manche ont décidé de rejoindre les collègues des Côtes d'Armor et d'essayer d'alerter les organisations de parents d'élèves et les élus (députés, conseils généraux et mairie) en :

- demandant à tous les collègues de faire suivre par voie hiérarchique, un courrier à destination du ministre de Robien, aux élus (Conseil général, Conseillers Généraux, Maires, Députés) pour expliquer la situation et leur demander des rendez-vous et aux organisations de parents d'élèves afin qu'ils demandent des explications de leur côté.

- organisant des conférences de presse pour faire suite à des rencontres avec les élus.

Nous appelons les collègues de l'Orne à rejoindre ce mouvement.

Il faudrait aussi parler de la disparition programmée des **CO psy** dont le travail d'orientation serait confié aux professeurs principaux sur l'heure de vie scolaire ; celle des **enseignants spécialisés** qui assistent les élèves handicapés sous prétexte que les enseignants de disciplines générales recevraient une formation au rabais censée leur permettre d'intégrer ces élèves aux besoins spécifiques dans leurs cours. N'oublions pas non plus le recours de plus en plus fréquent aux personnels précaires.

De Robien a décidé d'imposer la création des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) par un décret qui accélérera les regroupements d'écoles et fera de nos établissements de véritables petites entreprises...

Officiellement, selon le décret Robien, la création des EPEP permettra une meilleure mutualisation des moyens des écoles regroupées, et, ainsi de jouir de plus de prestations ... Mais comment « mutualiser » ce qui n'existe pas ou plus, des personnels RASED ou spécialisés en nombre déjà insuffisant, en passant par les remplaçants inexistantes ou les enseignants manquants ? Tout laisse au contraire à penser que les EPEP permettront de supprimer d'avantage de postes et de moyens, et l'on peut supposer que les calculatrices vont tourner à plein régime dans les IA : on additionne le nombre d'élèves des écoles regroupées, on divise par le nombre d'enseignants. Arrivé à 25 (estimation optimiste), on supprime, on déplace ... bref, on *mutualise*. Le danger est d'autant plus grand que les regroupements concernent les maternelles comme les écoles primaires. On peut donc trembler pour l'accueil déjà bien mal pourvu des tout petits, qui seront les premières victimes de cette mutualisation sauvage.

Machines à supprimer, les EPEP risquent également de s'avérer

d'excellents moyens de soumettre les personnels.

Ils seront en effet managés par un supergestionnaire, sélectionné par l'IA, et un Conseil d'Administration (CA) composé au moins pour moitié de représentants des municipalités, auxquels s'ajouteront les directeurs des écoles regroupées, quelques enseignants, des parents d'élèves et l'IEN. CA et superdirection géreront le budget de l'EPEP, recruteront du personnel et passeront des conventions avec différents « partenaires ». Ils chapeauteront de plus toutes les directions d'écoles, devenues simples courroies de transmission. C'est bien entendu ce même CA qui entérinera la structure pédagogique arrêtée par le superdirecteur et qui adoptera le Projet pédagogique de l'EPEP proposé par un Conseil Pédagogique ... qui regroupe le CA et la superdirection ! Si vous aimez les petits chefs, vous serez sans doute servis : il va de soi que cette organisation est avant tout calquée sur le management d'entreprise, avec budget autonome, et qu'il faudra se couler dans le moule imposé par un CA très largement dépendant des municipalités...

La manœuvre est d'autant plus dangereuse qu'**accepter la création des EPEP, c'est accélérer la décentralisation de l'enseignement élémentaire.** Les EPEP bénéficieront d'un budget autonome et les CA sont composés au moins pour moitié de représentants des Municipalités. Dans ces conditions,

les EPEP, leur financement, leurs moyens et leurs orientations pédagogiques, découleront en grande partie des ressources ou de la volonté très inégale des mairies. On n'ose, de plus, imaginer quels « partenaires » les CA afféodés aux mairies iront coopter : entreprises, police municipale ?...

Les mielleuses promesses de De Robien dissimulent très mal le véritable projet des EPEP : **faire baisser les coûts de fonctionnement du service public d'éducation en le décentralisant et en l'alignant sur le mode de fonctionnement des entreprises.** En ce sens, ils constituent une régression sans précédent pour l'ensemble de la communauté éducative : renforcement et dédoublement de la hiérarchie, soumission de la liberté pédagogique des enseignants aux logiques et aux diktats des collectivités locales, précarité accrue pour complaire au budget des établissements, fermetures de postes et déplacements de personnels ... avant la décentralisation définitive sur le modèle anglo saxon ...

Nous engageons les enseignants du Premier Degré à refuser, dans les Conseils d'Ecole, l'instauration des EPEP et à ne pas céder aux manœuvres d'intimidation ou de séduction de leur hiérarchie.

Nom : _____ tel : _____
Prénom : _____ mail : _____
Adresse : _____

Souhaite prendre contact avec SUD Education.

Donnez ce coupon à un militant de SUD Education ou envoyez-le à

SUD Education 16, rue Etoupée 61000 ALENCON

